



COMITÉ DE PARENTS DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

Séance régulière virtuelle du mardi 27 avril 2021, à 18h30,
ainsi que son [ajournement](#), le mardi 11 mai 2021, à 18h30

Présences et absences	Liste des personnes présentes et absentes (en annexe 1)
-----------------------	---

N°	Point à l'ordre du jour et décision	Constat, suivis, notes ou commentaires	Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Accueil des membres et vérification des présences	Présence de 102 personnes, dont 98 membres ; le quorum est atteint.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	Sans objet -- Fait F
2.	Ouverture de l'assemblée	L'assemblée débute à 18h37.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	Non fait NF En voie de réalisation EVR
3.	Mot de la présidence du Comité de parents	Le président, Marc. Etienne Deslauriers, souhaite la bienvenue aux membres et fait part de la présence de Francine Fleury. Celle-ci mentionne que les correspondances du Ministère font état d'un échéancier dans lequel il est demandé que la désignation des parents démissionnaires soit faite d'ici le 14 mai prochain. Mme Fleury ajoute que dans cet échéancier se trouve aussi le remplacement de la protectrice de l'élève, qui a démissionné (pour des raisons personnelles), et la cooptation de trois membres de la communauté qui devra être fait d'ici le 19 mai.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
4.	Lecture de l'ordre du jour	Le président lit l'ordre du jour et propose d'ajouter un point « Demande de madame Michelle Fournier, accompagnatrice nommée par le Ministère », afin de décider si elle pourra venir prendre la parole devant les membres, ce soir même. Marc. Etienne Deslauriers propose l'adoption de l'ordre du jour ainsi modifié, avec l'appui de Claude Quevillon Lacasse ; celui-ci est adopté à l'unanimité. (en annexe 2)	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	--
5.	Adoption des procès-verbaux des mardis 23 février, 30 mars et 21 avril 2021	L'adoption des procès-verbaux des mardis 23 février 2021, 30 mars et 21 avril est reportée à une séance ultérieure.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	NF



5. bis	Demande de madame Michelle Fournier, accompagnatrice nommée par le Ministère	<p>Le président fait la lecture du courriel de madame Fournier, dans lequel elle dit comprendre les réticences des parents à l'accueillir au CP, elle estime que son processus de désignation est très bien fait, mais elle demande si des mesures d'adaptation pourraient être prises pour répondre aux délais.</p> <p>Après discussion, il est proposé de répondre positivement à sa demande et de lui permettre de prendre la parole devant les membres : cette proposition est adoptée à la majorité par un vote secret du module de sondage de la plateforme Zoom. (Résolution CP 2021-04-27 – 002)</p> <p>Madame Fournier se présente vers 19h35 (et quitte vers 20h). Elle explique son mandat et répond à certaines questions des membres. Elle explique aussi pourquoi il est essentiel que le CP désigne des parents sur le CA : des décisions essentielles doivent être prises prochainement, afin de préparer la rentrée 2021. Sans celles-ci, le CSSdM pourrait voir des personnels scolaires de qualité quitter l'organisation, car d'autres CSS pourraient les recruter si leurs postes ne sont pas renouvelés. Donc, cela pourrait avoir un impact sur les services aux élèves.</p> <p>Le CP et le CA auraient donc à répondre de cet état de fait, le cas échéant.</p> <p>Elle affirme comprendre les réticences des parents, elle estime que le processus de désignation que le CP s'est donné est bien fait, mais elle demande si des mesures d'adaptation pourraient être prises pour répondre aux délais. Elle mentionne que son mandat de surveillance ne doit pas être pris comme un mandat de contrôle, mais plutôt comme une aide pour la mise en place de conditions favorables.</p>	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
6.	Points de décision : a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école Saint-Donat	i. Mise en contexte Une mise en contexte est faite et on invite le représentant au CP des parents de l'école Saint-Donat, Benoît Demuy, à l'expliquer. Une mésentente est omniprésente dans le CÉ entre les parents, qui désirent discuter de divers projets, et l'équipe-école, réticente face à certaines propositions. L'équipe ne se présentant plus au réunion, la résultante a été l'impossibilité d'atteindre le quorum lors de trois réunions consécutives, ce qui a engendré la suspension par la DG par intérim des fonctions et pouvoirs du CÉ. Le précédent causé par cette décision est inquiétant pour les parents du CÉ de Saint-Donat et pour l'ensemble des parents du CP.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F



6.	Points de décision : a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école Saint-Donat [suite]	ii. Appui aux parents du CÉ de l'école Saint-Donat Une discussion s'ensuit. Il est proposé que le Comité de parents dénonce la décision prise par la direction générale, qu'il donne son appui aux parents du CÉ de Saint-Donat et qu'il invite l'ensemble des parents des CÉ des écoles du CSSdM, et du Québec, à proposer une résolution dans leur CÉ respectif. La proposition est faite par Lydia Massimiani, avec l'appui de Lamia Benhama ; elle est adoptée à l'unanimité. (en annexe 3)	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
	b. Démission des membres parents du CA du CSSdM	i. Suivi de la séance d'information de la réunion extraordinaire du 21 avril 2021 Les parents démissionnaires reviennent sur certaines affirmations de mesdames Fleury et Fournier, et sur la chronologie des événements : plainte en éthique avec des faits erronés, processus de délégation continué par le DG, nouvelle du départ à la retraite du directeur général en décembre, reddition de comptes incomplets Une mention est faite quant à l'apport de la conseillère stratégique du RCPAQ, qui a soutenu les parents désignés sur le CA lors de leur entrée en poste (comme les parents d'autres CSS), et qui a aussi subi les conséquences de ce battage médiatique.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
	(Notons que les parents démissionnaires, et la conseillère stratégique du RCPAQ, ont quitté ou sont absents de la rencontre pendant les délibérations.)	ii. Appui aux cinq parents démissionnaires Les membres discutent d'une proposition d'appui envers les parents démissionnaires du CA. Marie-Anne Alepin propose également qu'une mention de félicitation soit faite pour souligner l'accomplissement, le dévouement et l'exemplarité des cinq parents démissionnaires ; cette mention sera incluse dans la résolution soumise. La proposition est faite par Marie-Anne Alepin, avec l'appui de Ysabel Rodriguez ; elle est adoptée à l'unanimité. (en annexe 4) iii. Procédure de désignation pour combler les postes vacants Les membres discutent également de l'opportunité de procéder à de nouvelles désignations de parents sur le CA. Vers 23h, on propose d'ajourner la rencontre au mardi 11 mai et de former un comité stratégique pour aider à faire des propositions. La proposition est faite par Odile St-Louis, avec l'appui d'Isabelle Pivotto ; elle est adoptée à l'unanimité. (Résolution CP 2021-04-27 – 005)	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	EVR



7.	Points d'information : a. Pandémie et COVID-19 dans les écoles b. Négociations nationales du gouvernement avec les syndicats	(Ces deux points sont reportés à la prochaine rencontre.)	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
	c. Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) <i>(Ce point est présenté plus tôt dans la soirée, au moment où la conseillère stratégique du RCPAQ est disponible.)</i>	i. Bilan de la participation aux <i>Rendez-vous pour la réussite éducative</i> Dépôt du mémoire qui fait suite à l'exercice auquel ont pris part plusieurs membres des différents comités de parents membres du RCPAQ. ii. Contribution au Rapport 2021 sur l'état et les besoins en éducation (REBE) préparé par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ) Le Regroupement a transmis au Conseil supérieur de l'éducation un rapport faisant état des différents questionnaires en ligne qu'il a administrés dans la dernière année, afin de contribuer au rapport 2021 que le CSÉ présentera sur l'état et les besoins en éducation (REBE), dans le contexte pandémique. iii. Accueil d'un nouveau comité de parents, financement et autres nouvelles Un sixième comité de parents a choisi en avril de rejoindre les rangs du RCPAQ : le CP du CSS du Chemin-du-Roy, dans la région de Trois-Rivières. La convention d'aide financière avec le Ministère a été signée la semaine dernière, elle couvre la période de 2020 à 2023, rétroactivement.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP, et la conseillère stratégique du RCPAQ	F
8.	Prochaine réunion, le mardi 11 mai 2021	L'ajournement de la rencontre du 27 avril 2021 se fera le 11 mai prochain. Le réunion régulière du 25 mai se tiendra comme prévue à notre calendrier.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
9.	Levée de l'assemblée	L'assemblée est levée à 23 h15.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F

Prise de notes et rédaction du procès-verbal par Kiléka COULIBALY, représentante de l'école François-de-Laval.





COMITÉ DE PARENTS DES ÉCOLES DE MONTRÉAL

**Ajournement de la séance régulière virtuelle du mardi 27 avril 2021,
le mardi 11 mai 2021, à 18h30**

Présences et absences	Liste des personnes présentes et absentes (en annexe 1)
------------------------------	---

N°	Point à l'ordre du jour et décision	Constat, suivis, notes ou commentaires	Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Accueil des membres et vérification des présences	Présence de 101 personnes, dont 98 membres ; le quorum est atteint.	--	Sans objet -- Fait F
2.	Ouverture de l'assemblée	L'assemblée débute à 18h43.	--	Non fait NF En voie de EVR réalisation
3.	Mot de la présidence du Comité de parents	Le président, Marc. Etienne Deslauriers, souhaite la bienvenue aux membres à cette séance d'ajournement.	--	--
4.	Lecture de l'ordre du jour	Le président revient sur l'ordre du jour prévu et propose l'ajout d'un point 7d., « Lettre de Mme Geneviève Robert », qui sera déposée dans le dossier partagé. L'ordre du jour est repris avec cette modification.	--	--
6.	Points de décision : a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école de Saint-Donat	Des membres rapportent que leurs directions d'école ont refusé, à tort, que soit soumise la proposition de résolution qui invitait les CÉ à se prononcer sur la suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école Saint-Donat, ou insisté qu'elle soit présentée en point d'information seulement.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F



		On rappelle que, selon le 3 ^e paragraphe de l'article 78 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (LIP), un CÉ peut donner son avis « sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services dispensés par le centre de services scolaire ».		
	a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école de Saint-Donat [suite]	<p>Ceci signifie donc que cette proposition peut être amenée en point d'information ou en point de décision. Il est mentionné au passage que l'article 96.13 de la LIP décrit le rôle d'assistance de la direction de l'école en regard du CÉ et de ses ordres du jour.</p> <p>On rappelle également que les CÉ sont invités à se prononcer seulement sur la décision de la direction générale du CSSdM de suspendre les fonctions et pouvoirs du CÉ de Saint-Donat, et non sur l'enjeu local à la source de la mésentente.</p> <p>Le libellé de la résolution qui est proposée aux conseils d'établissement a été modifiée pour refléter ces clarifications.</p> <p>Certains CÉ ont choisi de ne pas se prononcer, et d'autres ont manifesté leur appui au CÉ de Saint-Donat. On peut revoir la façon de présenter l'information aux CÉ.</p> <p>On mentionne enfin que les directions d'école ont aussi reçu comme mot d'ordre de ne pas participer aux discussions sur cette décision prise par le CSSdM, en regard de cette situation.</p>		
	<p>b. Démission des membres parents du CA du CSSdM</p> <p>(Notons l'absence des parents démissionnaires pendant ces délibérations.)</p>	<p>Nouvelle présence de Michelle Fournier devant le CP</p> <p>Mme Fournier remercie le président du CP pour cette nouvelle invitation et souligne son important travail. Elle résume ensuite ainsi les derniers évènements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 23 avril : Les parents du CP ont reçu l'avis de désignation. ● 26 avril : Appel de candidatures pour les membres de la communauté. ● 27 avril : Mme Fournier a rencontré les membres du CP une première fois. Elle a préparé une présentation en fonction des questions reçues le 27 avril. ● 29 avril : La présidence et la vice-présidence du CP ont abordé avec Mme Fournier les inquiétudes et constats faits par les parents à la suite de la présentation des parents démissionnaires. ● 3 mai : Nouvelle rencontre pour discuter des considérations des parents. Le président du CP a partagé différents irritants rapportés. 	Michelle Fournier accompagnatrice du CA	F



	<p>b. Démission des membres parents du CA du CSSdM [suite]</p>	<p>Elle fait ensuite le portrait de la situation qui a mené à son arrivée comme accompagnatrice du CSSdM, nommée par le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none">• 22 janvier : Le Ministère confie un mandat de vérification à un comité concernant l'administration, l'organisation et le fonctionnement du CSSdM.• 12 février : Un mandat d'accompagnement est confié à la firme privée Brio.• 9 avril : Après la démission des membres parents du CA et d'un second membre de la communauté, le constat est fait que la relation s'est détériorée entre les parents et la direction générale. Dans la situation actuelle, le CA ne peut poursuivre ses activités.• 23 avril : Le Ministère est préoccupé par la situation. Un nouveau mandat d'accompagnement est donné à Mme Fournier auprès du CSSdM, pour mettre en place certaines mesures de surveillance. Ce n'est pas le CP qui fait l'objet d'une surveillance, c'est l'ensemble de l'organisation. Elle a comme mission de soutenir le CSSdM pour que soient comblés les postes vacants sur le CA et pour faire la nomination d'une nouvelle direction générale. <p>L'urgence est que les opérations du CA sont paralysées parce qu'aucun parent n'y siège. Les deux dernières rencontres ont dû être annulées et certaines décisions doivent être prises rapidement, comme il a déjà été dit. La demande du Ministère de procéder à la désignation rapidement a donc pour objectif de permettre au CA de pouvoir reprendre ses activités dès que possible.</p> <p>Ainsi, au cours de la prochaine semaine, des rencontres préparatoires pourraient être tenues, en vue d'une séance de CA le 19 mai et une autre le 26 mai. Celles-ci serviraient notamment à la nomination de la présidence et de la vice-présidence, à l'adoption du plan d'effectif (qui aurait dû être approuvé le 5 mai dernier) et à la relance des comités de travail du CA, incluant le comité des ressources humaines, qui doit servir à la nomination d'une nouvelle direction générale, ainsi qu'à la cooptation des membres de la communauté. Le budget serait adopté à la mi-juin.</p> <p>La directrice générale par intérim, Francyne Fleury, a démontré une certaine ouverture, mais elle n'est qu'en posture intérimaire. Le processus de nomination à la direction générale est en suspens. La personne qui obtiendra le poste devra mettre en place des meilleures pratiques.</p>	<p>Michelle Fournier accompagnatrice du CA</p>	<p>F</p>
--	--	---	--	----------



	<p>b. Démission des membres parents du CA du CSSdM [suite]</p>	<p>Si on souhaite des améliorations, des chantiers doivent être faits ensemble, de façon transparente. Il faut que les valeurs des parents sur le CA soient en concordance avec les valeurs organisationnelles du CSSdM, dans des relations harmonieuses.</p> <p>Cela suppose quelques actions à mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none">● nomination à la direction générale ;● autoévaluation du CA et de sa présidence ;● révision du fonctionnement interne ;● délégation de pouvoir, dans le respect des principes de subsidiarité ;● révision du mécanisme de reddition de compte au CA, pour diminuer la charge de travail ;● suivi du plan d'engagement vers la réussite. <p>L'attente du CSSdM est la même à l'égard de tous les membres du CA, sans distinction, en toute conformité avec ce qui est inscrit dans la loi. On demande aux membres du CA d'exercer leur leadership, d'être intègres, disponibles et efficaces.</p> <p>Pour ce qui est du soutien administratif, il est clair que le CA en a besoin. Il est incompréhensible pour madame Fournier que ce soutien n'ait pas été fourni.</p> <p>Mme Fournier conclut en souhaitant que les membres du CP puissent prendre une décision éclairée. Elle rappelle que les parents sont ici pour leurs enfants et que tout le monde souhaite le mieux pour les élèves et les membres du personnel scolaire. Les obstacles rencontrés permettront de faire émerger des apprentissages.</p>	<p>Michelle Fournier accompagnatrice du CA</p>	<p>F</p>
		<p>iii. Procédure de désignation pour combler les postes vacants</p> <p>Un huis-clos est demandé à 20h03 et est levé à 20h33.</p> <p>Un pourvoi en contrôle judiciaire a été déposé en cour pour invalider le rapport de la commissaire à l'éthique. Si d'autres interventions juridiques, le CP en sera informé.</p> <p>On a transmis les résultats des travaux du comité stratégique et du comité exécutif :</p> <ul style="list-style-type: none">● Une première résolution propose de répondre à la demande de désignation, en suspendant la procédure déjà établie, mais en demandant en contrepartie une médiation pour que les parents puissent jouer pleinement leurs rôles.	<p>Marc. Etienne Deslauriers, président du CP</p>	<p>F</p>



	<p>b. Démission des membres parents du CA du CSSdM [suite]</p>	<ul style="list-style-type: none">• Une seconde résolution se concentre sur la désignation et prévoit les différentes issues possibles à la rencontre : (a) désignation des cinq membres ; (b) désignation de certains membres, en reportant à une date ultérieure, la désignation des membres manquants ; (c) aucune désignation, faute de candidature. La loi ne prévoit pas de désignation temporaire. <p>Les membres poursuivent leur discussion sur l'opportunité de procéder à ces désignations de parents sur le CA. Des membres se demandent si les conditions sont les bonnes pour permettre aux parents de s'engager pleinement, comme le prévoit la loi. D'autres s'inquiètent des conséquences possibles de ne pas faire fonctionner le CA, sur les élèves, sur les membres du personnel et sur les parents. Enfin, plusieurs membres considèrent qu'il est mal venu que toute la responsabilité de la situation actuelle semble être portée seulement sur les parents bénévoles.</p> <p>On propose de retirer dans la première résolution la mention du procès que mènent les communautés anglophones. Certaines autres corrections sont aussi apportées.</p> <p>L'adoption de cette première résolution est proposé par Patricia Clermont, avec l'appui de Fanny Zúñiga Jürgensen ; elle est adoptée à l'unanimité. (en annexe 5)</p>	<p>Marc. Etienne Deslauriers, président du CP</p>	<p>F</p>
		<p>Avant de mettre aux voix la seconde résolution, on rappelle que deux membres devront occuper les fonctions de présidence et de vice-présidence, et que ces personnes auront des charges de travail importantes.</p> <p>Le RCPAQ a analysé le projet de règlement du code d'éthique des membres de CA. Plusieurs difficultés et questions ont été soulevées pour les personnes qui siègent sur le CA en même temps qu'elles occupent d'autres rôles.</p> <p>Le président demande ensuite si des membres souhaitent se porter volontaires. Après environ une autre heure de débat, trois candidatures sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Kiléka Coulibaly confirme qu'elle a été élue en assemblée générale pour représenter au CP les parents de l'école François-de-Laval, qu'elle est éligible et qu'elle accepte de présenter sa candidature, à condition que les parents reçoivent l'accompagnement nécessaire et que les conditions mentionnées dans la première résolution soient bien réunies.	<p>Marc. Etienne Deslauriers, président du CP</p>	<p>F</p>



		<ul style="list-style-type: none">○ Brigitte Liotard confirme qu'elle a été élue en assemblée générale pour représenter au CP les parents de l'école Saint-Pierre-Apôtre, qu'elle est éligible et qu'elle accepte de présenter sa candidature pour siéger sur le CA.○ Marie-France d'Haïti confirme qu'elle a été élue en assemblée générale pour représenter au CP les parents de l'école Ahuntsic, qu'elle est éligible et qu'elle accepte de présenter sa candidature. <p>Le vote est demandé sur la seconde résolution, qui inclut les trois candidatures, par vote secret du module de sondage de la plateforme Zoom. Le libellé de la question est le suivant : « J'approuve cette désignation de trois candidatures, présentées séance tenante ce soir, pour siéger au CA du CSSdM. »</p> <p>La proposition est faite par Mohamed Rizki, avec l'appui de Zouhair Elkharrim : elle est rejetée à la majorité.</p> <p>La discussion se poursuit. Plusieurs membres affirment que ce vote n'était pas un jugement sur la qualité des candidatures reçues, mais plutôt sur le processus en soi.</p> <p>Étant donné l'absence de consensus, Mme Coulibaly retire sa candidature.</p> <p>De toute évidence, le CP n'est pas unanime sur la question. Malgré un vote majoritaire, il demeure divisé. Des membres demandent tout de même qu'une résolution finale soit adoptée, afin d'expliquer la décision prise par ses membres. On souligne l'importance de bien préparer les communications à la suite de ce vote.</p> <p>Une nouvelle seconde résolution est proposée : considérant la première résolution adoptée plus tôt, et nonobstant son objectif visé, le CP reporte à une date ultérieure la désignation de parents sur le CA du CSSdM.</p> <p>Le vote est demandé sur cette proposition, faite par Violaine Campo, avec l'appui de Lydia Massimiani ; elle est adoptée à la majorité. (en annexe 7)</p> <p>Le comité stratégique sera mobilisé pour la préparation d'un communiqué de presse qui présentera les décisions du Comité de parents. Des membres qui ont de l'expérience en relations publiques s'ajouteront à cette équipe.</p>	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
8.	Prochaine réunion, le mardi 25 mai 2021	La rencontre régulière du mardi 25 mai 2021	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	NF



9.	Levée de l'assemblée	L'assemblée est levée à 00h23.	Marc. Etienne Deslauriers, président du CP	F
----	-----------------------------	--------------------------------	---	---



Annexe 1 : Liste des présences, et des absences motivées, de la réunion virtuelle du mardi 27 avril 2021 et de son ajournement du 11 mai 2021.

Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
Académie De Roberval	Représentante	Nafi Safaou	Niang	OUI	OUI
Académie Dunton	Représentante	Samantha	Roscani	OUI	OUI
Académie Dunton	Substitut	Cristina	Roque		Abs. m.
École Ahuntsic	Représentante	Marie-France	D'Haïti	OUI	OUI
École Alice-Parizeau	Représentante	Lamia	Benhama	OUI	OUI
École Alphonse-Desjardins	Représentant	Bernard	Ndour	OUI	OUI
École Arc-en-Ciel	Représentante	Valérie	Bertoldi		
École Armand-Lavergne	Représentante	Fannie	Martin	OUI	
École Atelier	Représentante	Christine	Ouellette	OUI	OUI
	Substitut	Yacine	Bouyahmed		OUI
École au Pied-de-la-Montagne	Représentant	Catherine	Bélanger	OUI	
	Substitut	Julie	Bonenfant		
École Barclay	Représentant	Daniel	Salanon		
École Baril	Représentant	Mathieu	Lavoie	OUI	OUI
École Barthélemy-Vimont	Représentante	Adama	Diallo	OUI	OUI
École Bedford	Représentante	Neila	Hammouda	OUI	OUI
École Bienville	Représentante	Carine	Kuihane		
École Boucher-De La Bruère	Représentante	Christine	Villiard		
École Camille-Laurin	Représentant	Mohamed	Choufani		
École Champlain	Représentante	Arame	M'Baye	OUI	OUI
École Charles-Lemoyne	Représentante	Isabelle	Bourgeois		
École Chomedey-De Maisonneuve	Représentante	Gaëlle	Bergougnoux		
École Christ-Roi	Représentante	Karine	Boily	OUI	OUI
École Coeur-Immaculé-de-Marie	Représentante	Annie	Pelletier	OUI	OUI
École de l'Étincelle	Représentante	Fanny	Zuniga J.	OUI	OUI
	Substitut	Isabelle	Pivotto	OUI	OUI

Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École De la Petite-Bourgogne	Représentante	Alexandra	Grenier		OUI
École des Cinq-Continents	Représentante	Nisrine	El Masri		Abs. m.
École des Monarques	Représentant	Benoit	Guilmain	OUI	OUI
École des Nations	Représentant	Nicholas	Cadet		OUI
	Représentante	Catherine	Op de Beck		
École Dollard-des-Ormeaux	Substitut	Sylvie	Cloutier	OUI	OUI
	Représentante	Stéphanie	Nau	OUI	OUI
École du Petit-Chapiteau	Représentante	Mélanie	Milette	OUI	OUI
	Substitut	Gérard	Kouie		OUI
École Élan	Représentante	Sandra	Boisse	OUI	OUI
École Étoile filante	Représentant	Jean-Sébastien	Renaud	OUI	OUI
	Représentante	Geneviève	Guéritaud-Dodin	OUI	OUI
École FACE	Substitut	Annie	Savoie		
	Représentant	Mustapha	Haddach		OUI
École Fernand-Seguin	Représentant	Marc. Etienne	Deslauriers	OUI	OUI
École François-de-Laval	Représentante	Kileka	Coulibaly	OUI	OUI
École Gadbois	Représentante	Nathalie	Bastien		
École Garneau	Représentante	Hiba	Jekki		
École Georges-Vanier	Représentante	Marie-Claude	Egglefield	OUI	OUI
École Gilles-Vigneault	Représentante	Josiane	Lepage		OUI
École Guillaume-Couture	Représentant	Alain	Bordeleau		
École Hélène-Boullé	Représentante	Marie-Pier	Lauzon		
École Honoré-Mercier	Représentante	Annie	Pelletier	OUI	OUI
École internationale de Montréal	Représentant	Zouhair	Elkharrim		OUI
	Substitut	Claudie	Lévesque		
École Iona	Représentant	Joël	Simard-Ménard	OUI	OUI



Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Irénée-Lussier	Représentant	Michel	Bernier	OUI	OUI
École Jean-Baptiste-Meilleur	Représentante	Sabrina	Mio		
École Jeanne-LeBer	Représentant	Steve	Larose	OUI	
École Jeanne-Mance	Représentante	Virginie	Fortin	OUI	OUI
École Joseph-Charbonneau	Représentante	Lise	Dupont		
École Joseph-François-Perrault	Représentant	Sylvain P.	Caron	OUI	
	Substitut	Patricia	Clermont	OUI	OUI
École Judith-Jasmin	Représentante	Ysabel	Rodriguez M.	OUI	OUI
École La Dauversière	Représentant	Ahmed	Ouarrak	OUI	OUI
École La Mennais	Représentante	Pauline	Ferrand		OUI
École La Petite-Patrie	Représentant	Daniel	Marois	OUI	OUI
	Substitut	Simon	Charron	OUI	
École La Vérendrye	Représentant	Félicien	Ngankoy Isomi		
École La Visitation	Représentante	Ludivine	Veillette-B.	OUI	OUI
École La Voie	Représentant	Saïd	Soali		
	Substitut	Hassan	El Bahadi		
École Lambert-Closse	Représentante	Blandine	Monjarret	OUI	Abs. m.
	Substitut	Laura	Cardenas		OUI
École Lanaudière	Représentant	Jean-François	Benson	OUI	
	Substitut	Sandrine	Marty	Abs. m.	OUI
École Laurier	Représentante	Suzanne	Palko	OUI	OUI
École Le Plateau	Représentante	Cloé	Rodrigue	OUI	OUI
	Substitut	Patricia	Clermont	OUI	OUI
École Le Vitrail	Représentant	François-Olivier	Martin	OUI	OUI

Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Léonard-De Vinci	Représentante	Annie	Mayer Lefebvre		
École Les-Enfants-du-Monde	Représentante	Katherine	Steger	OUI	OUI
École Louis-Colin	Représentant	Maxime	Gauthier-Lacasse	OUI	OUI
École Louis-Dupire	Représentant	Mathieu	Bolduc	OUI	OUI
	Substitut	Asma	El Mabchour		
École Louis-Hippolyte-Lafontaine	Représentant	Rémi	Duquette		
	Substitut	Tatiana	Dias Teixeira		
École Louis-Joseph-Papineau	Représentante	Natacha	Jeudy	OUI	OUI
École Louis-Riel	Représentant	Mohamed	Rizki	OUI	OUI
	Substitut	Mélissa	Duclos		
École Louisbourg	Représentante	Josiane	Metafe Wembe		OUI
École Louise-Trichet	Représentante	Sophie	Robert		
École Lucien-Pagé	Représentant	Donat Mandeke	Mayasangi	OUI	OUI
École Lucille-Teasdale	Représentante	Asli Ebru	Akgun	OUI	OUI
École Ludger-Duvernay	Représentant	Mathieu	Gillet	OUI	OUI
École Madeleine-de-Verchères	Représentante	Céline	Pendant		OUI
	Représentante	Andréanne	Couture	OUI	OUI
École Maisonneuve	Substitut	Marie-Josée	Demers		
	Représentant	Nicolas	Bernard		
École Marguerite-Bourgeois	Représentante	Violaine	Campo	OUI	OUI
École Marg.-De Lajemmerais	Représentant	Antoine	Gagné	OUI	OUI
École Marie-Anne	Représentante	Christine	Joseph		
École Marie-de-l'Incarnation	Représentant	Claude	Quevillon Lacasse	OUI	
École Marie-Favery	Représentante	Audrey	Bringand Dedrumel		Abs. m.



Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Marie-Rivier	Représentante	Wendy	Olivier		
École Montcalm	Représentante	Angela	Docteur Vévé		
	Substitut	Sindy	Moïse		
École Notre-Dame-de-Grâce	Représentante	Myriame	Belfort		OUI
École Notre-D.-de-l'Assomption	Représentant	Julien	Chabot-Paquet	OUI	OUI
École Notre-Dame-des-Neiges	Représentante	Catherine	Bussières		
École Notre-Dame-des-Victoires	Représentante	Tamar-Anne	Duverger		
École Notre-Dame-du-Foyer	Représentant	Hadji	Hamidou	OUI	OUI
	Substitut	Pilar	Gómez-M.		
École N.-D.-du-Perpétuel-Secours	Représentante	Évannick	Godbout	OUI	OUI
École Paul-Bruchési	Représentante	Nicole	Gélinas	OUI	
École Père-Marquette	Représentant	Yannick	Sadler	OUI	OUI
École Philippe-Labarre	Représentant	Maxime	Bellerose	OUI	OUI
École Pierre-Dupuy	Représentant	Joël	Boutin	OUI	OUI
	Représentante	Geneviève	Robert	OUI	OUI
École Robert-Gravel	Substitut	Isabelle	Delage		
	Représentante	Marie-Andrée	Lemire	OUI	OUI
École Saint-Albert-le-Grand	Représentante	Ménaique	Légaré Dionne		
École Saint-Ambroise	Représentante	Marie-Anne	Alepin	OUI	
	Substitut	Geneviève	Woods		
École Saint-André-Apôtre	Représentante	Mélisandre	Shanks	OUI	OUI
École Saint-Antoine-Marie-Claret	Représentante	Andréanne	Gignac		OUI
	Substitut	Tamara	Noisy		
École Saint-Arsène	Représentante	Isabelle	Jameson	OUI	
	Substitut	Alexandre	Bustros		

Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Saint-Anselme	Représentante	Mélanie	Taillefer		
École Saint-Barthélemy	Représentant	Vincent	Archambault	OUI	Abs. m.
École Saint-Benoît	Représentant	Salamata	Ba	OUI	OUI
École Saint-Bernardin	Représentante	Hassan	Aziz		
École Saint-Clément	Représentante	Lydia	Massimiani	OUI	OUI
École Saint-Donat	Représentant	Benoît	Demuy		OUI
	Représentant	Texel	Lopez		
École Saint-Émile	Substitut	Emmanuelle	Rouard		
	Représentante	Perrine	Vermeulen-Malrat	OUI	OUI
École Saint-Enfant-Jésus	Substitut	Toby	Harper-Merrett		
	Représentant	Frédéric	Bélangier Lacourse	OUI	OUI
École Saint-Étienne	Représentante	Pierre	Paquette		
	Substitut	Ulysse	Fortier-Gauthier		
École Saint-François-d'Assise	Représentante	Violaine	Lamarche		OUI
École Saint-François-Solano	Représentante	Marilou	Filiatreault	OUI	OUI
École Saint-Gabriel-Lalemant	Représentant	Hugo	Tobal	OUI	OUI
École Saint-Gérard	Représentant	Manuel	Darveau	OUI	OUI
École Saint-Grégoire-le-Grand	Représentante	Marie-Claude	Egglefield	OUI	OUI
École Saint-Henri	Représentante	Karine	Maisonnette	OUI	OUI
École Saint-Isaac-Jogues	Représentante	Odile	Saint-Louis	OUI	OUI
École St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	Représentant	Joris	Maillochon		
	Substitut	Anne-Marie	Levasseur		
École Saint-Jean-de-Brébeuf	Représentante	Pascale	Grignon	OUI	OUI
	Substitut	Emmanuel	Boyer		
École Saint-Jean-de-la-Lande	Représentant	Frederic	Tremblay	OUI	OUI



Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Saint-Jean-de-Matha	Représentant	Stephan	Lemieux	OUI	
École Saint-Justin	Représentante	France	Hébert	OUI	OUI
École Saint-Léon-de-Westmount	Représentante	Delphine	Léouffre	OUI	OUI
École Saint-Louis-de-Gonzague	Représentante	Claire	Bourély	OUI	OUI
École Saint-Luc	Représentante	Louise	Lehoux	OUI	OUI
École Saint-Marc	Représentante	Yolaine	Tremblay		
	Substitut	Julie	Larose		
École Saint-Mathieu	Représentant	Tommy	Collin Vallée		
École Saint-Noël-Chabanel	Représentante	Soraya	Belbey		
	Substitut	Caroline	Forcier		
École Saint-Nom-de-Jésus	Représentant	Jonathan	Alarie		
École Saint-Pascal-Baylon	Représentant	Abdel Hakim	Touhmou		OUI
École Saint-Paul-de-la-Croix	Représentant	Nicolas	Deschênes	OUI	OUI
École Saint-Pierre-Apôtre	Représentante	Brigitte	Liotard	OUI	OUI
	Substitut	Mélissa	Valiquette		
École Saint-Pierre-Claver	Représentante	Rachel	Sarrasin		
École Saint-Raymond	Représentante	Natalie	Basmadjian		
École Saint-Simon-Apôtre	Représentant	Abdelkader	Messaoud	OUI	
École Saint-Zotique	Représentant	Pierre Jourdain	Sanon	OUI	OUI
École Ste-Bernadette-Soubirous	Représentante	Nadia	Idres		
École Sainte-Bibiane	Représentante	Véronique	Dauphinais	OUI	OUI
École Sainte-Catherine-de-Sienne	Représentant	Clovis	Gouaillier		
École Sainte-Cécile	Représentante	Anne	Dongois		
	Substitut	Guillaume	Baillargeon	OUI	

Établissement	Membre	Prénom	Nom	PRÉSENCES	
				27 avril	11 mai
École Sainte-Claire	Représentante	Ismahane	Lameche	OUI	
	Observatrice	Dominique	Saumur	OUI	OUI
École Sainte-Jeanne-d'Arc	Représentante	Émilie	Vendette		
École Sainte-Louise-de-Marillac	Représentante	Sylvain	St-Amand		
	Substitut	Diana Cristina	Restrepo Arenas		
École Sainte-Lucie	Représentant	Daniel	Lara		
École Sainte-Odile	Représentante	Marie-Ève	Demers	OUI	OUI
École Sts-Martyrs-Canadiens	Représentante	Chanez	Benchoubane	OUI	OUI
	Substitut	Yacine	Boussaid		
École Sans-Frontières	Représentante	Marie-Pier	St-Louis	OUI	OUI
École Simonne-Monet	Représentant	Markendy	Simon		
École Sophie-Barat	Représentant	Marc. Etienne	Deslauriers	OUI	OUI
École Victor-Rousselot	Représentante	Hélène	Proulx	OUI	

AUTRES PRÉSENCES :

- Lyne Deschamps, conseillère stratégique du RCPAQ
- Francyne Fleury, directrice générale par intérim
- Michelle Fournier, accompagnatrice nommée par le Ministère
- ... ainsi qu'un petit nombre de parents qui s'intéressent aux travaux du CP-CSSdM



Annexe 2 :

L'ordre du jour, proposé par Marc. Etienne Deslauriers, avec l'appui de Claude Quevillon Lacasse, est adopté tel que modifié, à l'unanimité.

Séance virtuelle du mardi 27 avril 2021

Plateforme Zoom → <https://csdm.zoom.us/j/5145966121> | Code secret → **montreal**

1. Accueil des membres et vérification des présences // 18h10
2. **Ouverture de l'assemblée** // 18h30
3. Mot de la présidence du Comité de parents
4. Lecture de l'ordre du jour
5. Adoption des procès-verbaux des séances régulières des mardis 23 février et 30 mars 2021, ainsi de la séance extraordinaire du mercredi 21 avril 2021
5. bis Demande de madame Michelle Fournier, accompagnatrice nommée par le Ministère (ajout séance tenante)
6. **Points de décision :** // 20h00
 - a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école Saint-Donat :
 - i. Mise en contexte
 - ii. Appui aux parents du CÉ de l'école Saint-Donat
 - b. Démission des membres parents du CA du CSSdM :
 - i. Suivi de la séance d'information de la réunion extraordinaire du 21 avril 2021
 - ii. Appui aux cinq parents démissionnaires
 - iii. Procédure de désignation pour combler les postes vacants
7. **Points d'information :** // 21h00
 - a. Pandémie et COVID-19 dans les écoles : cp.covid19@csdm.qc.ca
 - b. Négociations nationales du gouvernement avec les syndicats enseignants
 - c. Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) :
 - i. Bilan de la participation aux Rendez-vous pour la réussite éducative
 - ii. Contribution au Rapport 2021 sur l'état et les besoins en éducation (REBE) préparé par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ)
 - iii. Accueil d'un nouveau comité de parents, financement et autres nouvelles
8. **Prochaine réunion, le mardi 25 mai 2021 :**
 - Présentation du CSSdM : Consultation sur le programme d'aide alimentaire 2021-2022
 - Présentation du CSSdM : Suivi de la révision (2019) de l'offre de service au secondaire
9. **Levée de l'assemblée** // 21h30

Documents de réunion à télécharger (dossier en ligne) :

⇒ <https://drive.google.com/drive/folders/116OHwevsK1scsEpQdb00qpeTWa2mQntw?usp=sharing>

Annexe 3 :

Résolution adoptée, séance virtuelle du mardi 27 avril 2021

Appui aux parents de l'école primaire Saint-Donat concernant la décision de suspendre les fonctions et pouvoirs de leur CÉ

ATTENDU l'article 62 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), qui prévoit ce qui suit :

« Après trois convocations consécutives à intervalles d'au moins sept jours où une séance du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, le centre de services scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'il détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école » ;

CONSIDÉRANT la situation décrite de ce qui se passe à l'école primaire Saint-Donat ;

CONSIDÉRANT la décision de la direction générale par intérim du CSSdM, annoncée le 6 avril 2021, de suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (CÉ) de cette école, en vertu de ce même article 62 ;

CONSIDÉRANT toutes les démarches entreprises par les représentantes et représentants des parents sur le CÉ de Saint-Donat, avec le soutien du Comité de parents des écoles de Montréal et de l'équipe du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ), pour tenter de trouver une solution appropriée et positive à la situation décrite ;

CONSIDÉRANT que la [formation ministérielle obligatoire](#)¹ destinée aux membres des CÉ, ainsi qu'aux directions d'école, précise que chaque personne autour de la table doit pouvoir : *« s'affirmer clairement comme membre lorsqu'une décision doit être prise (favorable, défavorable, abstention ou dissidence), sans crainte de représailles et en assumant sa prise de position »* (nous soulignons) ;

CONSIDÉRANT le précédent que cette décision du CSSdM crée sur l'interprétation à donner à l'article 62, et à l'esprit à la source de cet article ;

CONSIDÉRANT enfin le préjudice ainsi porté à la capacité des parents et des autres membres de nos communautés scolaires à exercer leurs rôles et fonctions au sein de la structure de démocratie locale que sont les conseils d'établissement dans toutes les écoles du Québec ;

Il est PROPOSÉ, par Lydia MASSIMIANI, avec l'appui de Lamia BENHAMA, et UNANIMEMENT RÉSOLU que le Comité de parents :

- DÉNONCE la décision prise par la direction générale par intérim du CSSdM de suspendre les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement de l'école Saint-Donat et DEMANDE par conséquent, auprès du CSSdM, du ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, et de son Ministère, que cette même décision soit renversée ;

¹ À la page 9 du *Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement. Volet 2 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement*, Ministère de l'Éducation, 2020 :

⇒ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Cahier_membre_direction_etablissement.pdf



- APPUIE les représentantes et représentants des parents sur le CÉ de Saint-Donat dans les démarches qu'ils et elles ont entreprises, et MANDATE ainsi la présidence du Comité de parents de poursuivre le soutien qui leur est apporté, avec l'aide de l'équipe du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) ;
- INVITE tous les conseils d'établissement des écoles de Montréal, ainsi que de l'ensemble du Québec, à dénoncer cette grave atteinte aux rôles et fonctions de démocratie locale des parents qui s'engagent ainsi dans leur conseil d'établissement.
- et que cette résolution soit également communiquée aux diverses associations de directions d'établissement, des directions générales, ainsi qu'à la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ).

CP 2021-04-27-003 ADOPTÉ

(Conforme à ce qui est adopté, à Montréal, le mardi 27 avril 2021.)

Marc. Etienne DESLAURIERS,
Président du Comité de parents



Annexe 4 :

Résolution adoptée, séance virtuelle du mardi 27 avril 2021

Appui aux parents démissionnaires désignés pour siéger sur le conseil d'administration du CSSdM

CONSIDÉRANT l'annonce, le vendredi 9 avril 2021, des démissions des cinq parents que le Comité de parents avait désignés, le mardi 29 septembre 2020, pour siéger sur le conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSdM) ;

CONSIDÉRANT le portrait général des difficultés rencontrées par les membres du CA dans leurs relations de travail et d'échanges avec l'administration du CSSdM ;

CONSIDÉRANT l'annonce des démissions de trois autres membres de ce même CA, issus de la communauté, en février et avril 2021 ;

CONSIDÉRANT enfin le battage médiatique dont ont fait l'objet, à partir du samedi 10 avril dernier, ces parents démissionnaires, ainsi que leurs collègues, collaboratrices et collaborateurs, et tout particulièrement madame Lyne Deschamps, qui s'est engagée gracieusement à apporter son soutien, en tant que conseillère stratégique du Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ), à tout parent siégeant sur un CA de CSS qui en ferait la demande, et qui a pu le faire avec succès à de multiples occasions, un peu partout au Québec ;

Il est PROPOSÉ, par Marie-Anne ALEPIN, avec l'appui de Ysabel RODRIGUEZ, et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Comité de parents :

- ACCORDE tout son appui aux cinq parents dans leur décision de démissionner du conseil d'administration du CSSdM ;
- TÉMOIGNE de la bonne foi et de la qualité des efforts fournis par ces administrateurs et administratrices pour surmonter toutes les difficultés rencontrées avant de prendre cette décision de présenter leurs démissions, de même que le respect démontré envers l'institution qu'ils et elles desservent en choisissant de ne pas rendre publiques ces mêmes difficultés avant le moment opportun ;
- FÉLICITE ces cinq parents pour leur accomplissement inédit, leur dévouement extraordinaire et l'exemplarité de leur engagement.

CP 2021-04-27-004 ADOPTÉ

(Conforme à ce qui est adopté, à Montréal, le mardi 27 avril 2021.)

Marc. Etienne DESLAURIERS,
Président du Comité de parents



Annexe 5 :

Ajournement de la séance virtuelle du 27 avril 2021 : le mardi 11 mai 2021

Plateforme Zoom → <https://csdm.zoom.us/j/5145966121> | Code secret → **montreal**

1. Accueil des membres et vérification des présences // 18h10
2. **Ouverture de l'assemblée** // 18h30
3. Mot de la présidence du Comité de parents
3. *bis* Présentation de la directrice générale par intérim du CSSdM, Mme Francyne Fleury, et de l'accompagnatrice nommée par le sous-ministre de l'Éducation, Mme Michelle Fournier
4. Lecture de l'ordre du jour
- ~~5. Adoption des procès-verbaux des séances régulières des mardis 23 février et 30 mars 2021, ainsi de la séance extraordinaire du mercredi 21 avril 2021~~
6. **Points de décision :** // 18h45
 - ~~a. Suspension des fonctions et pouvoirs du CÉ de l'école Saint-Donat :
 - i. Mise en contexte
 - ii. Appui aux parents du CÉ de l'école Saint-Donat~~
 - b. Démission des membres parents du CA du CSSdM :
 - i. Suivi de la séance d'information de la réunion extraordinaire du 21 avril 2021
 - ii. Appui aux cinq parents démissionnaires
 - iii. Procédure de désignation pour combler les postes vacants
7. **Points d'information :** // 21h00
 - a. Pandémie et COVID-19 dans les écoles : cp.covid19@csdm.qc.ca
 - b. Négociations nationales du gouvernement avec les syndicats enseignants
 - c. Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ) :
 - ~~i. Bilan de la participation aux Rendez-vous pour la réussite éducative~~
 - ~~ii. Contribution au Rapport 2021 sur l'état et les besoins en éducation (REBE) préparé par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSÉ)~~
 - ~~iii. Accueil d'un nouveau comité de parents, financement et autres nouvelles~~
 - d. Lettre de Geneviève Robert, représentante de Robert-Gravel
8. **Prochaine réunion, le mardi 25 mai 2021 :**
 - Présentation du CSSdM : Consultation sur le programme d'aide alimentaire 2021-2022
 - Présentation du CSSdM : Suivi de la révision (2019) de l'offre de service au secondaire
9. **Levée de l'assemblée** // 21h30

Documents de réunion à télécharger (dossier en ligne) :

⇒ <https://drive.google.com/drive/folders/116OHwevsk1scsEpQdb00qpeTWa2mQNTw?usp=sharing>

Annexe 6 :

1^{re} résolution, séance virtuelle du mardi 11 mai 2021 (ajournement du 27 avril 2021)

Suspension de la procédure définie et validée en 2020, demande de médiation avec le CSSdM et lancement d'une procédure de désignation sans autre étape préalable

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de parents ont reconnu le travail, les compétences et l'engagement des premiers parents désignés, ayant choisi librement de se retirer du conseil d'administration du CSSdM ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents reconnaît que les premiers parents désignés au CA étaient formés à cette nouvelle gouvernance scolaire, qu'ils et elles répondaient aux attentes du CP et avaient donc toutes les compétences complémentaires attendues pour assumer leur rôle de membre du CA du CSSdM ;

CONSIDÉRANT que les médias ont pu servir à défendre la nouvelle gouvernance scolaire, sans égard aux moyens utilisés, sans égard aux individus ciblés et sans égard aux impacts collatéraux que vivent les bénévoles ;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les membres du Comité de parents ;

CONSIDÉRANT la nécessité de protéger les démissionnaires du CA ;

CONSIDÉRANT le refus de la proposition de sortie de crise, permettant de désigner très rapidement trois parents démissionnaires une seconde fois dans l'unique but d'assurer une transition harmonieuse, comme ils et elles l'avaient indiqué dans leur lettre de départ, proposition qui a été offerte au CSSdM et au Ministère le vendredi 23 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'accompagnatrice nommée par le sous-ministre comporte un volet de surveillance très important, avec pour objectif la désignation de parents au CA ;

CONSIDÉRANT les commentaires faits dans différents forums qui résument les difficultés énoncées par les démissionnaires à des « conflits de personnalités » seulement ;

CONSIDÉRANT les propos tenus par le ministre de l'Éducation lors de l'étude des crédits, le mercredi 5 mai 2021, laissant présumer que les difficultés rencontrées au CSSdM découlaient de l'incapacité de certaines personnes à vouloir mettre en oeuvre la nouvelle gouvernance scolaire ;

CONSIDÉRANT la diffusion, pour les médias et pour l'ensemble des membres des conseils d'établissement des écoles desservies par le CSSdM, du communiqué de presse émis le vendredi 7 mai 2021 par mesdames Carmichael, Cazale, Bourgeois, Wissanji et Perreault, et par messieurs Gariepy, Jean et Benoit, qui semble faire fi des responsabilités qui se doivent d'être partagées afin de dénouer toute impasse, difficulté ou situation problématique ;

CONSIDÉRANT l'adoption éventuelle du projet de code d'éthique pour les CA ;

CONSIDÉRANT que les parents désignés demeurent libres de poursuivre ou non leur engagement auprès du CA, selon les contraintes inscrites au futur code d'éthique qu'ils et elles jugeront acceptables ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents a la conviction que les autorités en place peuvent et pourraient lui faire porter la responsabilité de toute décision prise d'ici la fin du délai fixé par le Ministère ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents a le plus grand respect pour la communauté éducative dans nos écoles ;

CONSIDÉRANT la volonté sincère du Comité de parents d'assumer son rôle et ses responsabilités, dans un climat sain et sécuritaire ;

CONSIDÉRANT les formations de l'ÉNAP destinées à tous les membres de CA des centres de services scolaires, la réflexion rigoureuse du Comité de parents sur la mise en place d'un conseil d'administration, ses attentes relatives au processus de désignation et envers les parents à désigner, ainsi que les lois et règlements afférents ;

CONSIDÉRANT que le Comité de parents et ses membres n'ont qu'un seul objectif en tête : par leur engagement parental favoriser la réussite de l'ensemble des élèves du CSSdM, nos enfants, dans le respect des lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT qu'une première demande par courriel a été transmises aux membres, le jeudi 29 avril 2021, pour savoir qui pourrait avoir un intérêt à proposer sa candidature à un poste de membre du CA ;

CONSIDÉRANT que, par un questionnaire en ligne ouvert du 7 au 11 mai 2021 et transmis aux membres du Comité de parents, 92% des répondants affirment croire à l'importance de la participation des parents à la gouvernance du CSSdM ;

CONSIDÉRANT que, selon ce même questionnaire, 84% des répondants travaillent à temps plein, 16% sont aux études, 8% sont aidants naturels et 37% ont des activités régulières de bénévolat (au moins une fois par semaine) ;

CONSIDÉRANT que ce même questionnaire a aussi permis de soumettre un deuxième appel d'intérêt de candidatures à un poste au CA du CSSdM ;

et CONSIDÉRANT la nécessité de permettre aux parents, au Comité de parent et aux acteurs ou actrices qui supportent les parents, d'intervenir sans subir constamment la pression qu'on met sur leurs épaules, même par la voie des médias, et sans devoir assumer des impacts importants dans leur vie professionnelle et personnelle ;

ATTENDU enfin :

- que le règlement sur la désignation des membres parents au CA, en vertu des articles 143 et 455.2 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, est inexistant ;
- que la procédure de désignation prévue à l'article 332 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (Loi 40)*, par son Annexe I, ne constitue qu'une procédure prescrite pour les premières désignations des CA exclusivement;
- que la LIP est muette quant à la capacité pour un CA de se gérer en situation exceptionnelle, s'il comporte un nombre de vacances ne permettant pas de combler les postes à la présidence et/ou à la vice-présidence ;
- que le « mode prescrit » édicté à l'article 175.10 de la LIP en cas de vacances est, ou bien inexistant, ou bien s'il réfère au processus de désignation adopté par le Comité de parents, inapplicable dans le présent cas en raison des délais exigés ;

Les membres du comité stratégique qui a été formé le mardi 27 avril dernier, ainsi que les membres du comité exécutif, recommandent unanimement la proposition suivante :

Il est PROPOSÉ, par Patricia CLERMONT, avec l'appui de Fanny ZUÑIGA JÜRGENSEN, et UNANIMEMENT RÉSOLU que le Comité de parents :

- **SUSPENDRE**, sous la pression de l'échéance décidée par le sous-ministre, le processus de désignation choisi par le Comité de parents, tel que la loi le prévoit, et validé par le ministère de l'Éducation en octobre 2020 ;
- **DÉSIGNER** sur le CA, sans autre étape préalable, les membres volontaires du Comité de parents ;
- **SUPPORTER** ces nouveaux parents désignés, tout au long de leur présence au conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements ;
- **DEMANDER** que soit choisi et embauché, à la satisfaction des parties impliquées, un médiateur afin d'assainir les relations difficiles qui perdurent, et cela sans égard au mode de gouvernance, entre les représentantes ou représentants des parents et l'administration scolaire du CSSdM :
 - **QUE** ce médiateur **SOIT CHOISI** au plus tard le 11 juin 2021,
 - **QUE** son mandat s'étende minimalement jusqu'à la fin 2022
 - et **QUE** le ministère de l'Éducation **ASSUME** pleinement les frais inhérents à ce processus ;
- **DIFFUSER** la présente résolution dans les médias et auprès de l'ensemble des parents des écoles de Montréal, comme le prévoit maintenant l'article 193.0.1 de la *Loi sur l'instruction publique* ;
- **LANCER** un troisième appel de candidature dès l'adoption de la présente résolution, pour procéder à la désignation de parents au CA, et ceci au cours de la même séance.

CP 2021-05-11-001 ADOPTÉ

(Conforme à ce qui est adopté, à Montréal, le mardi 11 mai 2021.)



Marc. Etienne DESLAURIERS,
Président du Comité de parents

Annexe 7 :

2^e résolution, séance virtuelle du mardi 11 mai 2021 (ajournement du 27 avril 2021)

Report de la procédure de désignation de parents sur le CA du CSSdM à une date ultérieure

CONSIDÉRANT la résolution adoptée ce soir, et ses considérations, à l'effet, notamment, que le Comité de parents :

- **SUSPENDRE**, sous la pression de l'échéance décidée par le sous-ministre, le processus de désignation choisi par le Comité de parents, tel que la loi le prévoit, et validé par le ministère de l'Éducation en octobre 2020 ;
- **DÉSIGNE** sans autre étape les membres volontaires du Comité de parents ;
- **SUPPORTE** ces nouveaux parents désignés, tout au long de leur présence au conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements ;
- **DEMANDE** que soit choisi et embauché, à la satisfaction des parties impliquées, un médiateur afin d'assainir les relations difficiles qui perdurent, et cela sans égard au mode de gouvernance, entre les représentants des parents et l'administration scolaire du CSSDM ;
 - **QUE** ce médiateur **SOIT CHOISI** au plus tard le 11 juin 2021, et que son mandat s'étende minimalement jusqu'à la fin 2022;
 - **QUE** le ministère de l'Éducation **ASSUME** pleinement les frais inhérents à ce processus ;
- **LANCE** un troisième appel de candidature dès l'adoption de la présente résolution, pour procéder à la désignation de parents au CA le soir même.

et **NONOBTANT** l'objectif visé par cette première résolution prise ce soir, le Comité de parents se résigne à adopter ce qui suit :

Il est **PROPOSÉ**, par Violaine CAMPO, avec l'appui de Lydia MASSIMIANI, et **RÉSOLU** que le Comité de parents :

- **RECONNAISSE** la bonne foi des membres du CP dans leurs délibérations et leurs échanges ;
- **PRENNE ACTE** de la générosité des personnes qui ont pris la parole ce soir, et tout particulièrement les personnes qui ont présenté leur candidature séance tenante ;
- **RÉPÈTE** qu'il souhaite procéder dans un climat sain pour tous ses membres et appliquer une procédure de désignation rigoureuse qui soit à la hauteur de l'importance de la charge à assumer et de la rigueur avec laquelle notre instance tient ses délibérations ;
- **REPORTE** à une date ultérieure la désignation des parents pour combler les postes parents sur le conseil d'administration du CSSdM ;
- **DEMANDE** par conséquent l'envoi d'un nouvel avis de désignation qui tienne compte de la rigueur requise pour mettre en oeuvre la procédure de désignation que s'est donné le Comité de parents en 2020 et qui alloue ainsi un délai d'au moins 45 jours pour le compléter ;
- **DEMANDE** également que soient remplies les conditions exposées dans la première résolution adoptée ce soir pour assurer le contexte dans lequel se fera cette nouvelle désignation ;
- et entre temps, **INVITE** les autorités à s'assurer que les décisions essentielles soient prises afin d'assurer le bien-être de nos enfants, des membres du personnel et de



l'ensemble des personnes qui s'engagent dans le réseau scolaire public montréalais, ainsi que la réussite éducative des élèves de nos écoles.

CP 2021-05-11-002 ADOPTÉ

(Conforme à ce qui est adopté, à Montréal, le mardi 11 mai 2021.)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Des Lauriers', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marc. Etienne DESLAURIERS,
Président du Comité de parents